



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Vosges

**Pôle 1<sup>er</sup> degré**

**Pôle 1<sup>er</sup> degré**

Epinal, le 16/12/2021

Affaire suivie par :  
Sophie CANTIANI  
Responsable du Pôle 1<sup>er</sup> degré  
Tél : 03 29 64 80 30  
Mél : [sophie.cantiani@ac-nancy-metz.fr](mailto:sophie.cantiani@ac-nancy-metz.fr)

Le Directeur académique des services de l'éducation  
nationale des Vosges

17-19, rue Antoine Hurault  
88000 EPINAL

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
des Vosges

S/c

De Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale chargés de circonscription du 1<sup>er</sup>  
degré

**Objet : Mouvement intra-départemental 2022 : prise en compte de situations sociales graves**

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2022, les situations sociales suivantes peuvent être prises en compte :

- personnels et / ou leurs enfants, victimes de sévices ou de menaces graves dans le cadre de leur vie privée,
- finances très dégradées (intervention de la commission de surendettement et mise en place d'un plan de redressement financier extrêmement rigoureux) : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à se maintenir dans son emploi ou à éviter de doubles charges,
- décès brutal du / de la conjoint(e) avec jeunes enfants : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à faire face aux obligations familiales et éducatives. Un rapprochement d'un contexte familial facilitant la prise en charge des enfants est également envisageable,
- à titre très exceptionnel : la prise en charge d'ascendants ou de collatéraux malades ou toute autre difficulté entraînant des conséquences graves sur l'activité professionnelle (exemple : séparation qui entraînerait un réel isolement) peuvent faire l'objet d'une évaluation sociale.

Pour signaler une de ces situations, vous devez adresser **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022** un courrier concis et explicite à l'assistante sociale des personnels de la D.S.D.E.N des Vosges :

Mme Laurence COMPTE – Tél : 03 29 64 80 46  
[laurence.compte@ac-nancy-metz.fr](mailto:laurence.compte@ac-nancy-metz.fr)



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

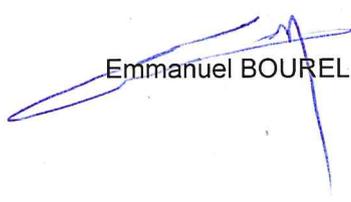
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Vosges

Ce courrier doit :

- comprendre tout élément permettant d'apprécier la situation (preuves),
- présenter un projet de mutation cohérent,
- établir un lien clair entre la raison évoquée, la demande de mutation et l'atteinte du bénéfice. En effet la mutation doit avoir pour effet d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

En fonction des éléments transmis, l'assistante sociale des personnels pourra vous recontacter.

Le Directeur académique des services  
de l'éducation nationale des Vosges



Emmanuel BOUREL